



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.3

Numéro de la demande : 2009-1729
Demande : B.4.6 Remplir les conditions d'homologation d'un produit en vue de sa conversion vers l'homologation complète
Produit : Adjuvant Addit
Numéro d'homologation : 29263
Matière active (m.a.) : Surfactant (XXX)
Numéro de document de l'ARLA PDF, français : 1812793

But de la demande

Le but de cette demande est de remplir les conditions d'homologation d'un produit en vue de sa conversion vers l'homologation complète.

Évaluation des propriétés chimiques

L'adjuvant Addit est un concentré émulsifiable contenant un surfactant à une concentration nominale de 36,9 %. La formulation présente une densité de 0,867 g/mL et un pH de 5 à 7. Les exigences en matière de propriétés chimiques pour l'adjuvant Addit sont remplies.

Évaluations sanitaire, environnementale et de la valeur

Les évaluations sanitaire, environnementale et de la valeur ne sont pas requises pour cette demande.

Conclusion

L'Agence a terminé l'évaluation du produit faisant l'objet de cette demande de conversion et a jugé que les renseignements présentés sont suffisants pour remplir les conditions d'homologation en vue de sa conversion vers l'homologation complète.

Références

7.1.1 Études et renseignements fournis par le demandeur/le titulaire

1538622	2007, 3.1.1-3.1.4, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4
1538623	2007, 3.4.1, 3.4.2, DACO: 3.4.1,3.4.2 CBI
1538624	2007, 3.5.3, DACO: 3.5.3 CBI
1538625	2007, 3.5.4, 3.5.5, DACO: 3.5.4,3.5.5 CBI
1538626	2007, 3.5.15, DACO: 3.5.15 CBI
1538627	2007, AG-ADJ1-SL Physical and Chemical Characteristics: Oxidation/Reduction, 22598, DACO: 3.5.8 CBI
1538628	2007, Adjuvant AG-ADJ1-SL Determination of Storage Stability and Shelf Life Specification of Adjuvant: AG-ADJ1-SL Stored at 54 C for 14 Days, F07-06/3, DACO: 3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.14, 3.5.2,3.5.6,3.5.7,3.5.9 CBI
1560816	2008, Waiver in Lieu of a Miscibility Study, DACO: 3.5.13 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.